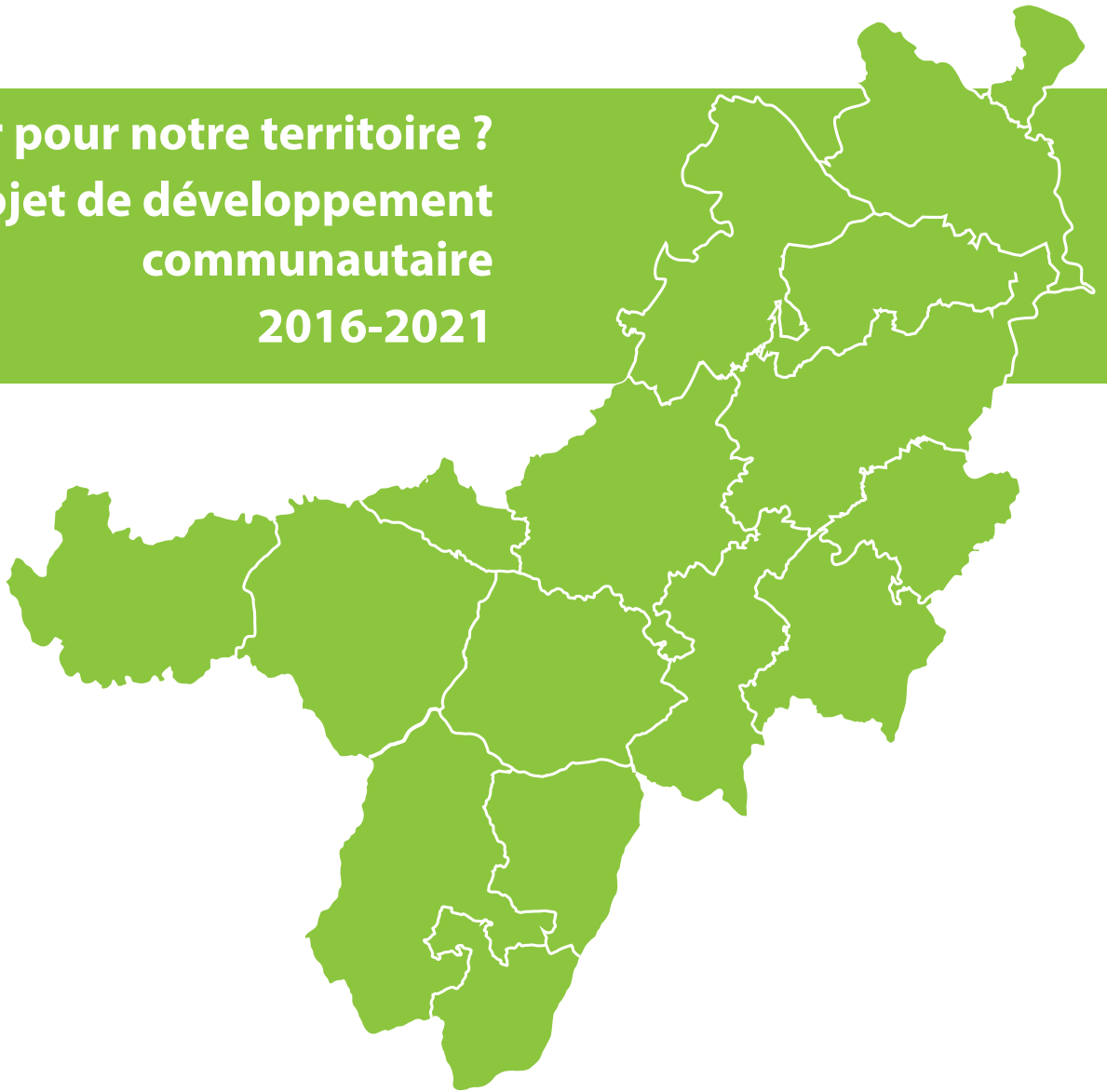


Quel avenir pour notre territoire ? Projet de développement communautaire 2016-2021



PREAMBULE

La genèse du projet : le schéma départemental de coopération intercommunale

La révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Vienne a été conduite par le Préfet à compter de la fin de l'année 2015 pour être arrêtée le 30 mars 2016.

Le SDCI avait pour objectif d'évaluer la cohérence des périmètres intercommunaux et d'établir un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice dans le but :

- de parvenir à la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre,
- d'améliorer la cohérence des EPCI à fiscalité propre et supprimer les enclaves et les discontinuités territoriales,
- de réduire significativement le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

C'est ainsi que la révision de ce document a abouti à la proposition de fusion des deux communautés de communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre au 1^{er} janvier 2017.

Par-delà le caractère de prescription quasiment obligatoire de la fusion des deux communautés soumis par le Préfet, les élus des communautés concernées ont rapidement souhaité travailler sur un rapprochement par l'analyse des compétences, des convergences et différences de chacun.

La naissance du projet : une volonté de concertation

Dès 2015, un calendrier et une méthodologie de fusion ont donc été établis : la première étape a consisté en la création d'un comité de pilotage, composé des présidents et des vice-présidents respectifs des deux communautés, élargi aux maires.

Ce comité de pilotage a permis de produire un premier état des lieux des compétences exercées par chacune des communautés.

Surtout, les élus se sont aussi interrogés sur le projet politique à instaurer pour cette future communauté, avec le souhait qu'une large consultation soit réalisée afin de mobiliser également les conseillers municipaux sur cette question. C'est ainsi que fin avril 2016 un séminaire de concertation rassemblant plus de 70 élus a été organisé afin d'aborder la question d'un avenir commun.

Les apprentissages du projet : quel avenir pour le territoire ?

La définition de cet avenir commun passait par l'atteinte des objectifs répertoriés suivants :

- mieux se connaître -> entre élus et territoires
- partager une analyse des compétences actuelles et des actions réalisées à partir des états des lieux dressés
- intégrer les conséquences de la loi (loi Notre notamment) sur les compétences à venir

Mais surtout

- amorcer une réflexion autour du projet communautaire de la nouvelle communauté de communes : se poser des questions d'enjeux et d'ambitions pour le territoire.
- faire émerger des idées d'action, récolter de la matière qui puisse être ensuite priorisée

Le projet communautaire issu des réflexions engagées lors du séminaire et priorisé par le comité de pilotage pose ainsi les premières bases d'un avenir commun.

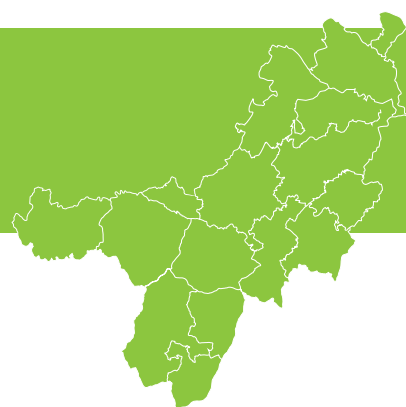
Elaboré sous la contrainte de délais très limités, il a aujourd'hui vocation à être alimenté et à grandir au sein de la future communauté.

Ce projet se présente sous forme de 3 grandes parties :

- les enjeux pour l'avenir au regard des tendances extérieures
- les axes de développement et les actions et calendrier de mise en œuvre en découlant
- les principes fonctionnels et éléments de gouvernance

Des annexes étayent ce document par rapport au rappel de la méthodologie de fusion et compte-rendu du séminaire.

Les enjeux pour l'avenir au regard des tendances extérieures



Compte tenu du délai contraint imposé par la loi, les deux communautés n'ont pu réaliser de diagnostic avancé sur l'ensemble des champs du développement territorial.

C'est donc plutôt un portrait de territoire qui a été établi à partir d'un état des lieux réalisé sur les compétences exercées et quelques données statistiques.

A l'aide de ce portrait de territoire et grâce à la concertation réalisée, des enjeux ont été dressés par rapport à des tendances extérieures connues.

Le dégagement de ces enjeux permet de resituer les axes de travail retenus dans le cadre du projet communautaire.

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Malgré des facteurs économiques et sociaux peu favorables au bien vivre ...

Le territoire se caractérise par une faible densité démographique. On constate une augmentation du chômage sur ce territoire (comme ailleurs), un salaire moyen inférieur à celui du département et un taux de pauvreté supérieur à celui du département (21,3 % contre 15,1%).

On relève également une part importante de personnes âgées, et qu'une personne sur 3 vit seule : les questions de solidarité se posent.

... et malgré des incertitudes qui persistent en termes environnementaux ...

Le réchauffement climatique constitue une menace pour notre environnement et pour les activités humaines (inquiétudes sur la ressource en eau, remise en cause de certains modèles agricoles et industriels...)

La crise énergétique et la hausse prévisible du prix des énergies génèrent une plus grande vulnérabilité des ménages dépendants de l'automobile (8 personnes sur 10 utilisent la voiture pour aller travailler) ou de leur logement (chauffage, isolation des bâtiments...).

... la démographie se maintient, le territoire est à nouveau attractif

Après avoir vu sa population presque divisée par 2 depuis la seconde guerre mondiale, l'ensemble du territoire affiche un solde migratoire positif depuis 2007..

En effet, on constate un phénomène de « retour à la terre », lié à l'exode urbain et à l'attrait du monde rural mais aussi à une volonté de multi-appartenance territoriale (ville et rural).

La moitié des nouveaux habitants vient ainsi d'une autre commune du département. Il est également à noter sur la partie ouest du territoire, une forte présence de nouveaux habitants originaires du nord de l'Europe.

Pour renforcer, conforter, voire amplifier ce phénomène démographique et pour mieux valoriser et préserver nos formidables atouts environnementaux dans un contexte de forte contrainte sur les finances des collectivités, des choix seront à opérer.

Alors, quelle stratégie adopter pour la future communauté de communes ?

Impacts pressentis de ces éléments de tendance sur la communauté de communes : Les enjeux

Le maintien voire le renforcement du solde migratoire positif est nécessaire pour conserver des services utiles à la population.

Ce renforcement passe par :

Le développement du tourisme et de l'économie résidentielle

L'attrait pour le rural peut jouer sur le développement du tourisme, qui peut conduire à l'installation de nouveaux habitants et dans tous les cas développer l'économie résidentielle.

Ce tourisme risque d'accorder de plus en plus d'importance aux territoires préservés du changement climatique et des pollutions.

Le tourisme seul ne sera sans doute pas suffisant pour dynamiser le territoire, une stratégie de développement économique sera aussi à mettre en œuvre pour permettre l'implantation d'entreprises.

La qualité de vivre dans les bourgs

Les nouveaux habitants recherchent une qualité environnementale, un accès internet, un bon réseau de téléphonie mobile, des logements bien isolés, confortables, économes, avec un jardin, des services publics et marchands de qualité et de proximité, et une vie de bourg animée et dynamique.

L'arrivée de ces nouveaux habitants peut modifier le rapport au travail (coworking, travail à la maison...).

Les activités commerciales sont également impactées par le coût de la mobilité. Elles vont favoriser les installations de proximité (cultiver sa différence, mouvement d'une distribution de masse vers un commerce de précision). Le développement du commerce électronique bouleverse aussi les stratégies d'implantation des entrepôts et favorise les réseaux en circuits courts.

Des services à la population intégrateurs et solidaires

La hausse du chômage et de la pauvreté, la crise républicaine et l'augmentation des migrations (climatiques et économiques) posent la question de l'intégration. Le maintien des services publics de proximité et le développement d'une politique culturelle et sportive contribueront à préserver un lien social important.

La qualité environnementale et la valorisation de la nature

La crise énergétique, les faibles marges de manœuvre financières des collectivités et l'arrivée d'habitants en demande de « nature » peuvent jouer sur les modalités de gestion des déchets (réduction à la source) et des eaux usées (solutions d'assainissement écologique, ou volontés d'assainissement non collectif). Elles encourageront aussi la recherche de solutions alternatives en matière d'énergie (parcs d'énergies renouvelables territorialisés, réduction des consommations d'énergie, autonomie) et pourront aboutir ainsi à la création de nouvelles activités.

Au regard de ce contexte, les élus de la communauté de communes et des communes ont inscrit comme thèmes forts la promotion du tourisme, le développement économique résidentiel, le haut débit, la téléphonie mobile et la transition énergétique.

Ils ont alors défini un projet de territoire qui s'articule autour de 3 axes, 2 principes fonctionnels :

Axe 1 : Maintenir et développer des services de proximité pour l'ensemble des habitants

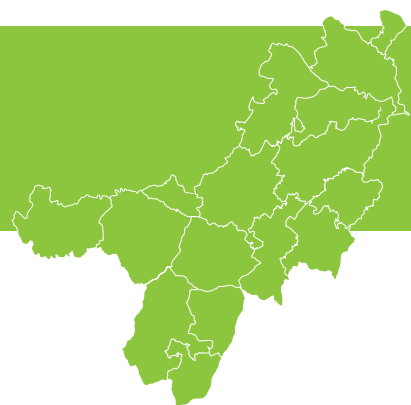
Axe 2 : Valoriser les potentiels touristiques et économiques et revitaliser les centre-bourgs

Axe 3 : Préserver les ressources pour une transition en douceur

Et dans le fonctionnement de la future communauté :

- ➔ Principe fonctionnel 1 : Une recherche d'efficacité technique
- ➔ Principe fonctionnel 2 : Une recherche d'un lien fort aux communes. Ce deuxième principe fonctionnel est étayé d'éléments de gouvernance.

Le projet communautaire : axes de développement et actions



Axe 1 :

Maintenir et développer des services de proximité pour l'ensemble des habitants

Ambitions à 10 ans :

Renforcer le territoire d'un maillage de services de proximité et de services mobiles pour pallier à l'isolement notamment des personnes âgées

- Pérenniser les structures pour accueillir les enfants (crèches, relais assistantes maternelles, lieux accueil enfants parents, centres de loisirs, garderies, structures pour les adolescents...)
- Avoir une bonne couverture internet haut-débit et téléphonie mobile sur la totalité du territoire avec un programme adapté à nos besoins
- Favoriser la rencontre des habitants et le dynamisme associatif
- Favoriser les pratiques sportives et notamment les sports de nature en développant les stages et formations les valorisant.
- Favoriser les activités culturelles (rencontres, expositions, concerts, soutien aux associations culturelles, ...)

Actions prioritaires

(existantes et programmées à court terme) :

- lancer la mutualisation des services enfance-jeunesse : addition des compétences (harmonisation en 2018), organisation d'un service centralisé avec des permanences et des itinérances, maintien des 3 centres de loisirs avec une rotation des activités, mutualisation des services adolescents, mutualisation du lieu d'accueil enfants-parents
- recenser les zones blanches et poursuivre les programmes de développement de la couverture internet haut-débit et téléphonie mobile
- créer un service culturel et sportif : développement des forums associatifs, diagnostics des pratiques, équipements et besoins en termes de sport et culture (2018), généralisation de la politique de lecture
- développer le CIAS (et notamment maintien des personnes âgées à domicile)

mais aussi :

réflexion pour une harmonisation périscolaire, Maison de services publics, Tiers-lieux, projet de micro-crèche, pérennisation des visio-guichets et des maisons de santé ...

(cf. liste totale des actions et échéances dans le calendrier de mise en œuvre)

Axe 2 : Valoriser les potentiels touristiques et économiques et revitaliser les centre-bourgs

Ambitions à 10 ans :

Avoir des centres bourgs dynamiques, avec des commerces, PME, artisans (des activités non délocalisables) et des logements vacants remis en état et attractifs

Développer une offre de tourisme vert (sites naturels, identité occitane, patrimoine, chemins de randonnée...) qui pousse les touristes à rester plus longtemps sur le territoire

Harmoniser la gestion de la voirie sur l'ensemble de la nouvelle communauté de communes.

Actions prioritaires

(existantes et programmées à court terme) :

- ➔ mettre en place une stratégie de développement économique (rencontre d'entreprises, aide à l'installation...), faire vivre les deux zones d'activité économique et les actions initiées sur l'immobilier d'entreprise
- ➔ mettre en place une stratégie pour la remise en état de logements en centre-bourg (mise en relation des privés vers les systèmes de financement, achat de logements et mise en travaux...), suivre les logements non conventionnés et les logements locatifs à caractère social existants
- ➔ veiller à un aménagement équilibré (PLUi et SCOT) et à de bonnes conditions d'instruction des permis de construire
- ➔ développer la promotion touristique : concertation des communes sur l'entretien des circuits de randonnée, mise en place d'une boucle PDIPR, amplification du volet international du tourisme (traduction par les services communication, unification des sites internet), harmonisation de la taxe de séjour, pérennisation de projets spécifiques (image de destination, boutique de créateurs, forum annuel des hébergeurs, espace scénographique)

mais aussi :

lissage progressif de la voirie, documentation touristique commune, pérennisation de la mise à disposition gratuite des communes d'un logiciel cadastral remis à jour annuellement... (cf liste totale des actions et échéances dans le calendrier de mise en œuvre)

Axe 3 : Préserver les ressources pour une transition en douceur

Ambitions à 10 ans :

Diminuer le volume des déchets à 100 kg/habitants/an

Etre une collectivité exemplaire en termes d'énergies

Etre en mesure de proposer des solutions d'assainissement fonctionnelles

Assurer une gestion pertinente de l'eau potable et des milieux aquatiques

Actions prioritaires

(existantes et programmées à court terme) :

- s'emparer des opportunités liées au projet « territoire à énergie positive » du PNR
- lancer une étude groupée sur la redevance incitative et l'opportunité de mettre en place une collecte de proximité des déchets recyclables
- donner les moyens au SPANC de renforcer son action de mise aux normes des assainissements non collectifs
- réaliser une étude sur le mode de gestion de l'eau potable le plus pertinent et un état des lieux pour la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- mener une réflexion sur une gestion coordonnée et maîtrisée de l'éclairage public.

mais aussi :

réflexion sur les moyens nécessaires pour assurer le suivi d'une signature massive des communes de la charte « O pesticides », recherche de solutions de transport alternatives et compatibles en rural et des modalités d'intervention (achat de véhicules, gestion associative...), recherche d'économies d'énergie, pérennisation de l'entretien et de la mise en valeur du massif forestier de La Monnerie, amélioration des déchetteries, zonages assainissement

(cf liste totale des actions et échéances dans le calendrier de mise en œuvre)

Pêle-mêle des actions au complet Calendrier de mise en œuvre

2016

- éditer un numéro spécial du bulletin, auquel participent les deux comcom, et qui explique la fusion aux habitants (commission communication charte graphique Internet)
- demander une subvention pour une étude groupée sur la redevance incitative et l'opportunité de mettre en place une collecte au porte à porte des déchets recyclables (exécution de l'étude pour 2017)
- lancer une étude prospective financière avec production d'un échéancier, qui permette l'harmonisation fiscale du bloc communal
- lancer une étude de prédéfinition pour la mise en œuvre d'un PLUi
- lancer une concertation auprès des communes pour identifier précisément les zones blanches haut-débit et téléphonie mobile, développer au plus vite la couverture du territoire en priorisant les zones à vocation économique, bien évidemment avec l'aide des collectivités en charge du schéma départemental d'aménagement numérique

2017

- harmoniser la taxe de séjour sur tout le territoire (commission tourisme)
- renforcer le lien avec les professionnels du tourisme
- définir une politique communautaire de soutien aux associations
- renforcer et rechercher toutes les mutualisations possibles entre les collectivités (communes et communauté de communes) pour optimiser leur fonctionnement.
- lancer une étude de faisabilité pour la mise en réseau informatique entre les communes et la communauté de communes
- créer un service culturel et sportif, développer les forums associatifs, maintenir le soutien au comité de jumelage franco-allemand
- lancer une concertation des communes sur l'entretien et la valorisation des circuits de randonnée
- créer une commission « boucle PDIPR » et recrutement d'un service civique pour mettre en place cette boucle
- réaliser une étude sur le mode de gestion le plus pertinent et réaliser un état des lieux pour la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- lancer la mutualisation des services enfance-jeunesse : addition des compétences (harmonisation en 2018), organisation d'un service centralisé avec des permanences et des itinérances, maintien des 3 centres de loisirs avec une rotation des activités, mutualisation des services ado, mutualisation du lieu d'accueil enfants-parents, début de réflexion pour une harmonisation périscolaire

- Trouver des moyens internes ou externes dédiés au développement économique (rencontre d'entreprises, aide à l'installation...)
- avoir un chargé de mission « habitat-urbanisme », en charge de la remise en état des logements en centre-bourg (mise en relation des privés vers les systèmes de financement, achat de logements et mise en travaux...) et suivi du PLUi et du SCOT
- lancer le PLUi
- mesurer les besoins en instruction des permis de construire. Evaluer la pertinence d'une délégation vers une autre collectivité (Saint-Junien) ou d'un traitement en interne après recrutement et/ou formations de secrétaires de mairie. Choix et test sur un an. Ce service sera refacturé aux communes.
- lancer une réflexion sur un pacte fiscal et financier
- s'emparer des opportunités liées au projet « territoire à énergie positive » du PNR et réfléchir aux moyens techniques nécessaires pour assurer le suivi d'une campagne pour que les communes signent la charte « O pesticides ».
- initier un travail d'état des lieux des compétences des personnels des communes puis réfléchir à une globalisation des RH à l'horizon 2020

Si possible en 2017, ou sinon en 2018 :

- lancer un diagnostic de l'existant et des besoins en termes d'équipements sportifs intercommunaux et d'animation culturelle et sportive
- amplifier le volet international du tourisme (traduction par les services communication, unification des sites internet)
- rechercher des pistes d'économies d'énergie
- développer des groupements de commande
- intégrer les opportunités ou possibilités de sous-traitance dans le cadre de la mutualisation

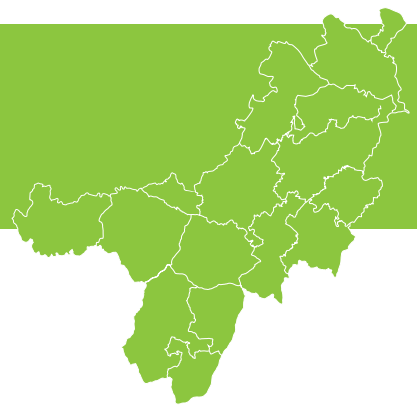
→ 2018

- mise en œuvre des premières actions de mutualisation retenues (personnels et matériels)
- prendre la compétence Maison de services aux publics
- étudier les besoins en termes d'équipements de spectacles (comment améliorer l'existant et quels réaménagements envisager)
- rechercher des solutions de transport alternatives et compatibles en rural. Cette action recouvre la recherche de modalités d'intervention (achat de véhicules, gestion associative...)

2019 :

- mise en œuvre du système harmonisé de collecte des ordures ménagères.

**Le projet communautaire :
principes fonctionnels
et éléments de gouvernance**



Principes fonctionnels

Une recherche d'efficacité technique

Dans 10 ans il faut que toutes les économies d'échelle possibles (groupements de commandes...) aient été réalisées

Dans 10 ans il faut que la fiscalité du bloc communal soit harmonisée (taux et bases)

Dans 10 ans il faut que le territoire mutualise l'ensemble des services communautaires et municipaux, qu'il y ait des locaux techniques satisfaisants, permettant l'utilisation des lieux existants et favorisant la mutualisation et l'utilisation commune du matériel

Dans 10 ans il faut que le territoire ait des procédures communes en matière de gestion communale ou intercommunale

Dans 10 ans il faut que le territoire offre des perspectives d'évolution de carrière à ses agents

- lancer une étude prospective financière avec production d'un échéancier, qui permette l'harmonisation fiscale du bloc communal
- lancer une étude de faisabilité pour la mise en réseau informatique entre les communes et la comcom
- développer les groupements de commande (fournitures, restauration, assurances...)
- mutualiser personnels et matériels, faire vivre le club des secrétaires de mairie
- initier un travail d'état des lieux des compétences des personnels puis réfléchir à une globalisation des RH à l'horizon 2020

Une recherche d'un lien fort aux communes

- définir avec les communes qui fait quoi (exemple pour l'aide aux associations) et le faire savoir, notamment par le biais du bulletin communautaire et des bulletins municipaux si possible
- définir une gouvernance adaptée :
 - Il est proposé de mettre en place (ou de réanimer) des commissions qui :
 - soient composées d'élus communautaires et municipaux
 - soient encadrées par un vice-président et animées par un technicien
 - peuvent constituer des groupes de travail (élus communautaires et municipaux + éventuellement des personnes extérieures qualifiées) pour traiter un sujet ou un projet ponctuel ou bien défini.
 - soient en lien avec le bureau et le conseil communautaire pour diffuser les informations nécessaires aux décisions du conseil communautaire

Le nombre, les thèmes, le fonctionnement de ces commissions pourraient être définis dans les éléments de gouvernance.

Des éléments de gouvernance

Liés au principe fonctionnel n°2

Schéma de gouvernance

Le schéma de gouvernance ci-dessous reprend le fonctionnement classique d'une communauté de communes en y apportant quelques originalités.

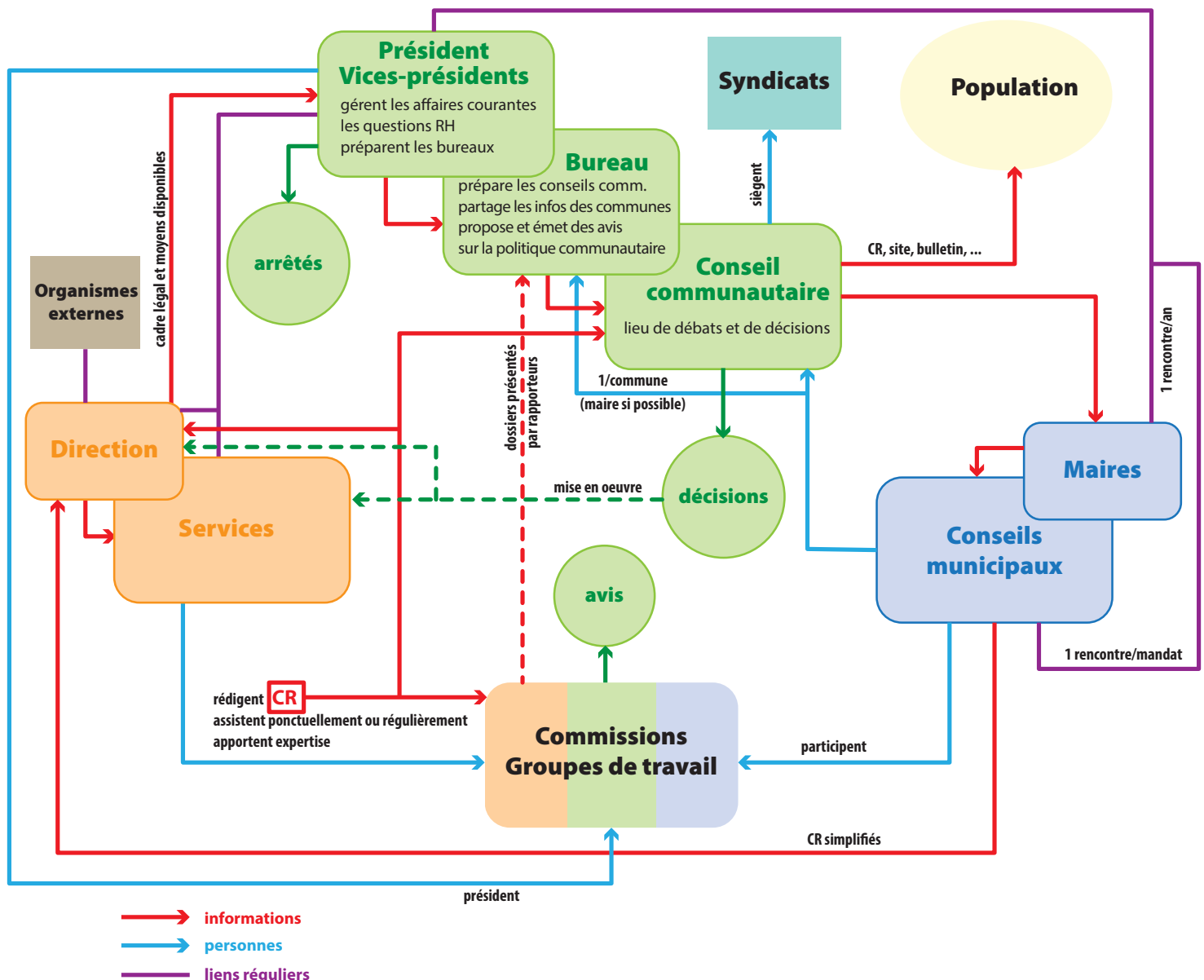
Ces ajouts visent à ce que le conseil communautaire connaisse mieux l'actualité des communes :

- les comptes-rendus (dans leur version simplifiée si elle existe) des conseils municipaux sont envoyés à la direction
- le bureau est composé du président, des VP et des maires. Les réunions de bureau doivent être l'occasion d'échanger sur les points importants de l'actualité de chaque commune
- le président et les vice-présidents rencontrent chaque maire une fois par an
- le président ou un vice-président par délégation assiste à un conseil municipal par commune une fois dans le mandat
- à chaque conseil municipal, il est souhaitable que les élus communautaires fassent un point sur le travail des commissions et du conseil communautaire

Il est également proposé de mettre les compte-rendus des commissions en accès réservé sur internet aux membres du conseil communautaire.

Les compte-rendus du conseil communautaire seront accessibles et consultables sur le site internet de la communauté de communes

Afin de mieux valoriser la communauté de communes auprès de ses habitants un compte-rendu synthétique de chaque réunion de conseil est diffusé dans la presse locale



Les commissions

Les commissions sont en lien avec les compétences communautaires et les thématiques rattachées aux vice-présidents. Un VP peut avoir la responsabilité d'une ou plusieurs compétences et donc la gouvernance d'une ou plusieurs commissions. Les commissions sont pérennes, alors que les groupes de travail sont ponctuels, liés à un projet bien défini et peuvent être ouvertes à des personnes extérieures.

Les thèmes des commissions

Compte tenu des compétences dévolues à la communauté de communes et de son mode de fonctionnement future, les thématiques des commissions peuvent s'organiser autour des blocs de compétences suivants :

- ➔ Finances - Action sociale - MSP - MSAP
- ➔ Environnement : eau et assainissement, ordures ménagères Gemapi
- ➔ Urbanisme - Habitat - Transition énergétique
- ➔ Enfance jeunesse - Sports - Vie associative
- ➔ Développement économique - Tourisme - Culture - Lecture publique
- ➔ Voirie - Bâtiments - Espaces verts - Travaux
- ➔ Communication - Mutualisation - NTIC (numérique, téléphonie)

La composition des commissions

Les commissions comprennent idéalement 8 à 10 personnes, dont une majorité de conseillers communautaires et des élus municipaux. Le plus important n'est pas le nombre exact d'élus communautaires ou municipaux mais leur motivation à participer. Pour des raisons d'assiduité, de disponibilité et d'efficacité il est recommandé de ne pas se disperser au sein de trop nombreuses commissions.

Elles ne sont pas ouvertes au public mais peuvent inviter une personne extérieure ponctuellement ou régulièrement.

Il y a un référent technique dans chaque commission (responsable de service par exemple). Les suppléants des élus communautaires des petites communes sont considérés comme élus communautaires. Toutes les communes ne sont pas forcément représentées dans chaque commission, il faut donc veiller à les associer sur les sujets les impliquant directement.

Le fonctionnement des commissions

La répartition des rôles (président, rapporteur, binôme ou pas) est laissée à l'initiative de chaque commission. Le président de la commission est un vice-président, lequel peut en déléguer la responsabilité à un autre conseiller communautaire (maîtrisant le sujet). Il anime les débats et veille à ce que le résultat soit compatible avec les orientations générales du projet de territoire. Les élus du conseil communautaire l'appuient dans ce rôle, ils questionnent la cohérence entre le travail des commissions et les ambitions affichées. Un rapporteur (ou des rapporteurs), est désigné pour chaque commission, son rôle étant de présenter les résultats du travail de la commission au bureau voire au conseil communautaire (ça peut être le vice-président ou un autre membre de la commission)

Il faut une relation étroite entre le président et le rapporteur d'une commission pour avoir une bonne circulation des informations au sein de la commission et auprès du conseil communautaire. Le Vice-président doit veiller au bon fonctionnement de sa (ou ses) commission et être attentif à la motivation de ses participants. Il est tout à fait possible de se retirer d'une commission. A défaut d'assiduité suffisante, un élu pourra être remplacé, la commission faisant alors un appel à volontaires

ANNEXES

Les éléments de méthodologie Le compte-rendu du séminaire du 29 avril 2016

LA METHODOLOGIE DE FUSION

- Création d'une instance de pilotage : comité de pilotage restreint
- Création d'une instance de décision : comité de pilotage élargi aux maires
- Création d'une instance de consultation : conférence intercommunautaire (séminaires)

Constitutions d'instances de travail (groupes techniques, groupes de travail dans le cadre du séminaire, réunions des commissions)

Le comité de pilotage restreint, instance de pilotage

*Objectif : animer la démarche de fusion évaluer les conséquences organisationnelles, financières et de gouvernance de la fusion
préparer la réflexion (documents techniques) et faire des propositions au comité de pilotage élargi*

Composition

3 élus de chaque communauté de communes dont les 2 présidents, possibilité de s'adjoindre les deux directrices des structures.

Rendu : état des lieux sur les 4 domaines suivants :

- 1- Gouvernance : proposition des modes de gouvernance de la future communauté de communes.
- 2- Exercice des compétences, projet de territoire : travail sur les futurs statuts et les domaines de développement de la future structure.
- 3- Ressources humaines: déterminer un nouveau cadre organisationnel de travail, évaluer le nombre de postes faisant doublon entre les structures, évaluer les manques potentiels de qualifications au service du projet de territoire. Déterminer l'organigramme de fonctionnement futur (cadre).
- 4- Finances et Fiscalité : évaluer les impacts de la future fusion sur les finances de la future communauté, proposer un cadre pour l'harmonisation de la fiscalité et des tarifs.

Le comité de pilotage élargi, instance de décision

Objectif : prend les décisions relatives à la fusion en dégageant les points qui font consensus ou non, ceux qui font majorité et ceux qui font unanimité.

Soumet pour consultation ses avancées à la conférence intercommunautaire.

Composition : maires + vice-présidents des communautés

Rendu : Projet communautaire 2017

Ce projet détaillera les points liés à la gouvernance et aux compétences.

La conférence intercommunautaire ou les conseils communautaires respectifs, instances de consultation

Objectif : est consulté et fait des propositions sur le projet communautaire 2017

Composition: ensemble des conseillers communautaires pouvant être élargi aux conseillers municipaux.

Rendu : avis consultatif

Le groupe technique

Objectif : élabore à la demande du comité de pilotage restreint un état des lieux.

Composition : cadres des services communautaires

Rendu : état des lieux

Les groupes de travail réunis en séminaire

Objectif : fait des propositions avec pour appui l'état des lieux

Composition : conseillers municipaux et communautaires.

Rendu : propositions d'actions sur le projet communautaire

Les commissions de travail

Objectif : préparent la fusion au niveau opérationnel

Composition : commissions additionnées des deux communautés existantes

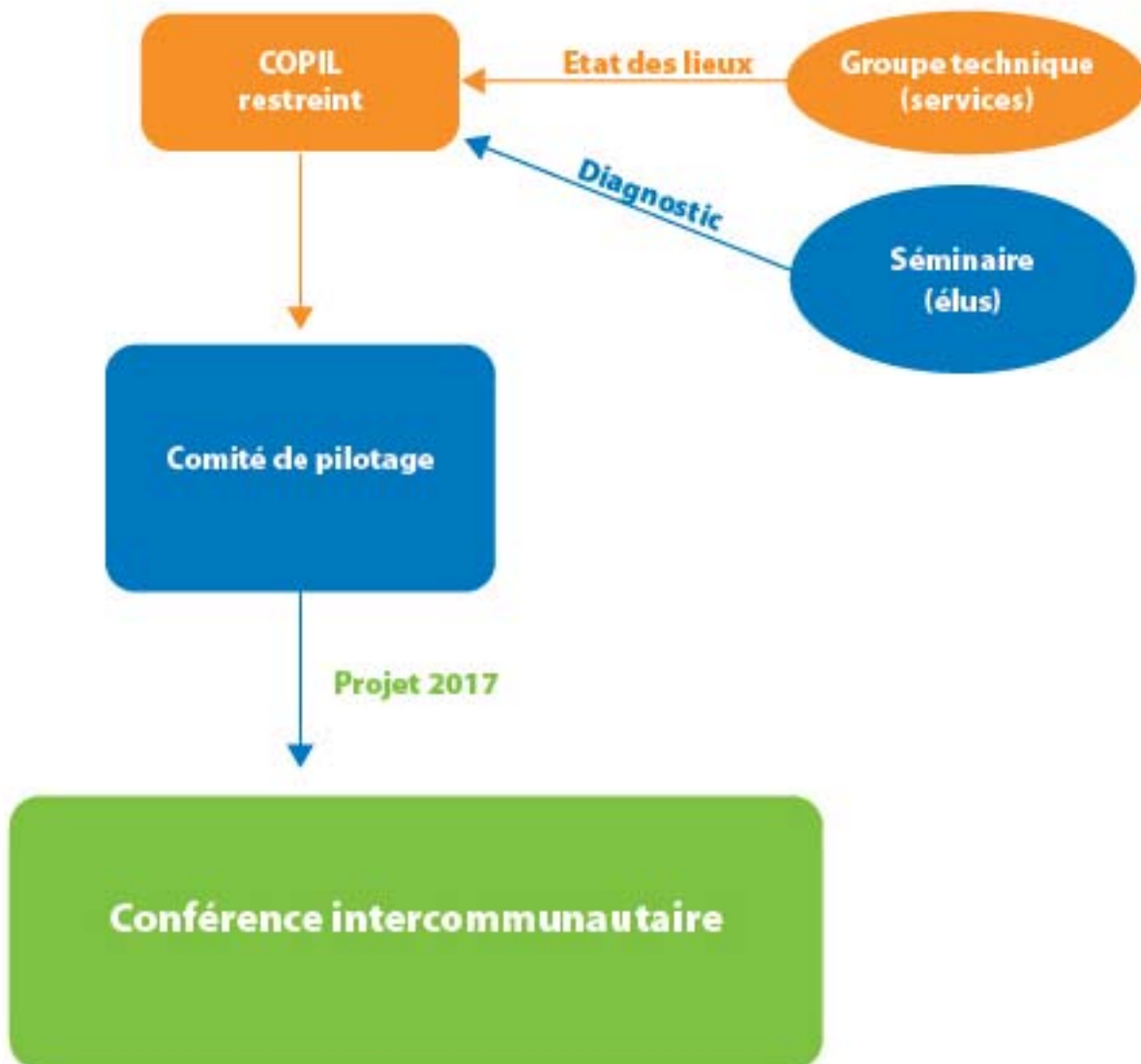
CALENDRIER

Janvier à mars : Etat des lieux territorial (groupe technique, comité de pilotage restreint)

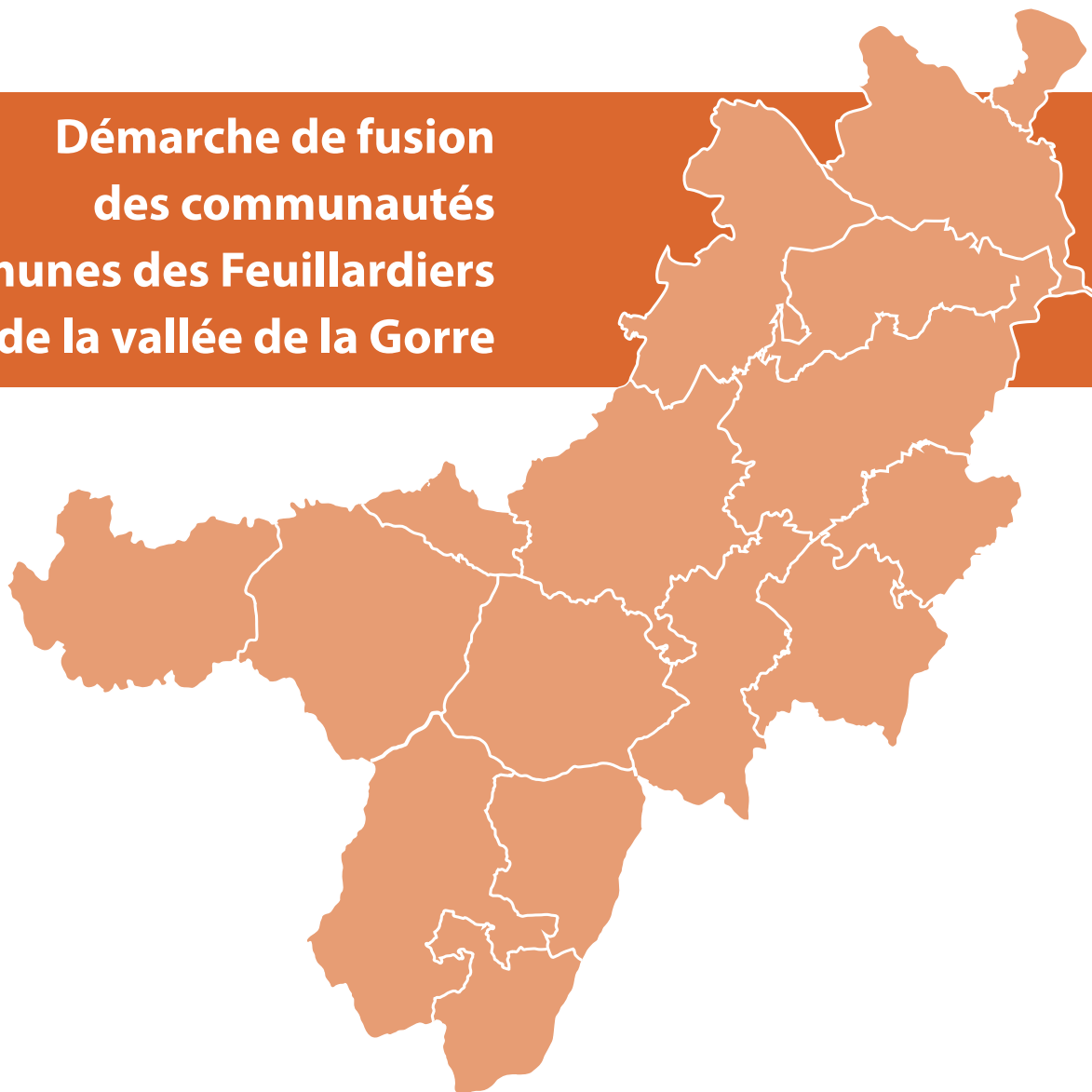
Avril à mai : Concertation sur le projet (séminaire des groupes de travail, définition des statuts futurs par le comité de pilotage restreint)

Juin à juillet : Projet 2017 (comité de pilotage)

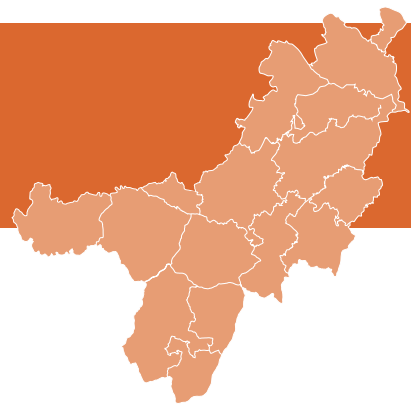
De septembre à décembre : Projet 2017 (conférence intercommunautaire) et préparation opérationnelle de la fusion (groupe technique, commissions de travail, comités de pilotage restreint et élargi)



Démarche de fusion des communautés de communes des Feuillardiers et de la vallée de la Gorre



Compte-rendu du séminaire – 29 avril 2016



Présents : cf. émargement joint

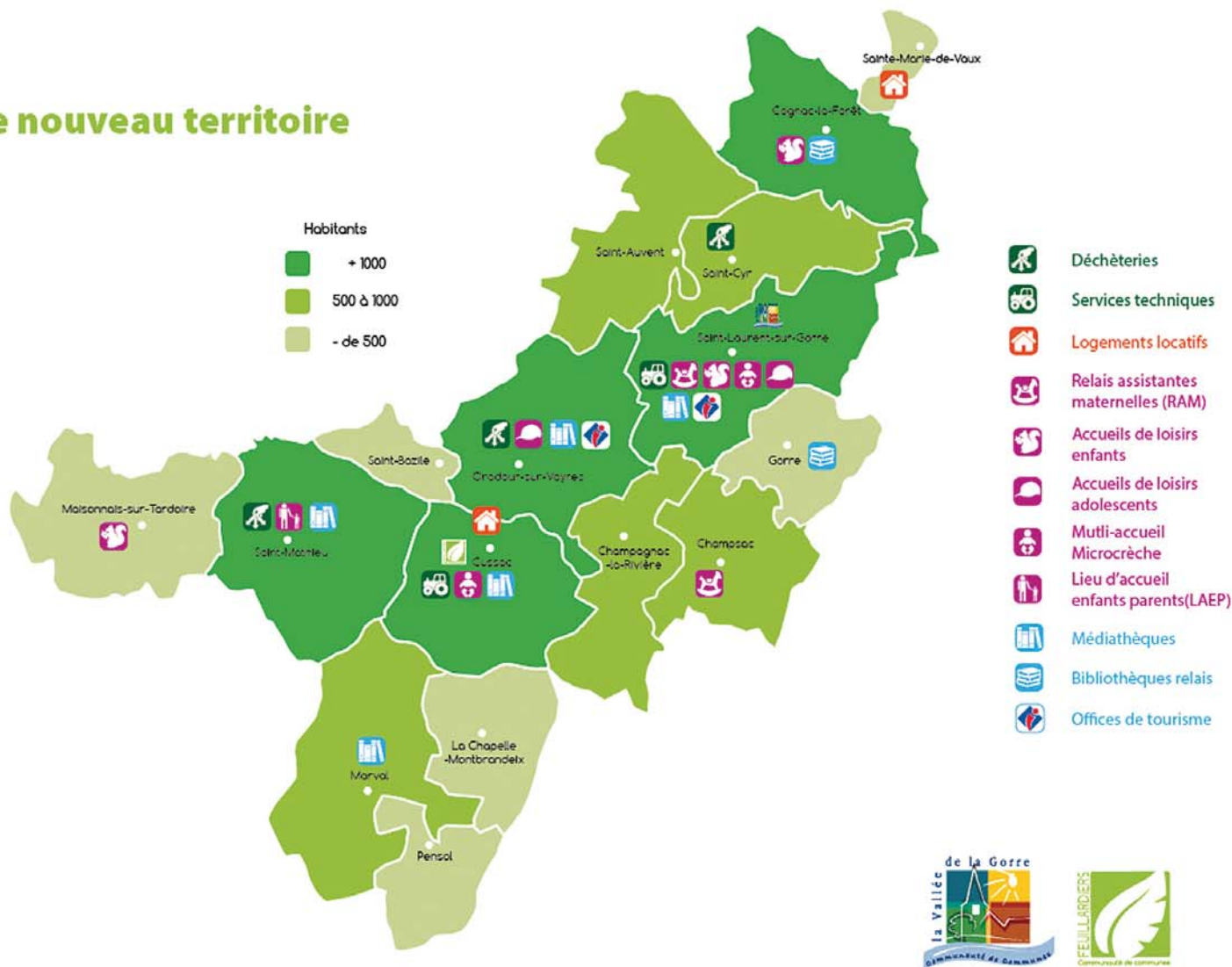
Objectifs du séminaire

- mieux se connaître entre élus et territoires
- intégrer les implications de la loi Notre sur les compétences
- partager une analyse des compétences actuelles et des actions réalisées
- amorcer une réflexion autour du projet politique de la nouvelle communauté de communes (se poser des questions d'enjeux pour le territoire et d'ambition)
- faire émerger des idées d'action

Cf diaporama joint

Cadre de la fusion

Le nouveau territoire



Synthèse des interviews mutuelles

Pour commencer le séminaire, la soixantaine de participants a échangé en groupes de 3 sur leurs visions des conséquences de la fusion (personnellement, pour le territoire) et les enjeux qu'ils souhaitaient que la nouvelle comcom saisisse pour la suite. Il en ressort les points suivants :

CRAINTES VIS-A-VIS DE LA FUSION

Géographique : grandeur du territoire à administrer, éloignement des centres de décisions (futur siège social) par rapport à la population et aux élus en général. Comment communiquer auprès du citoyen ? Dilution des messages ? Y aura-t'il des « laissés pour compte » ?

Pas les mêmes lieux de vie, temps de trajets augmentés, etc.

Poids des communes (dont les petites) : perte de pouvoir et compétences de celles-ci (ex : décisions communautaires contraires aux volontés communales). Egalité de traitement entre elles : richesses et moyens équitables ? Disparition des communes ?

Technocratisation de l'administration : transformation du territoire, augmentation des frais de personnel et de fonctionnement. Que deviennent les employés communaux ?

Augmentation des taxes, coût de cette fusion ? Pas de gains de mutualisation mais des dépenses en plus.

Pas de ville-centre donc pas de pilote, 2 territoires pauvres.

Risque de désertification des services.

Risque de perte de diversité dans l'exercice des compétences car harmonisation, peur du changement.

Conflits entre élus, de ne pas arriver à faire de projet communautaire car pas d'esprit communautaire.

Une fusion trop rapide et puis pour combien de temps (avec les lois en cours qui évoluent) ? Refaire après ?

MOTIVATIONS

Y en a pas car imposé. « Si ça apporte des choses... »

On est plus fort à 2, 2 territoires « faits l'un pour l'autre », il y a une culture commune : plus de moyens, meilleure gestion efficace des services car plus de population à desservir, + fort face à l'Etat.

Doit permettre le maintien et le développement des services à la population, la création d'équipements qu'on ne pourrait avoir.

Meilleure communication auprès des habitants grâce à cette fusion. Leur faire redécouvrir la communauté

La mutualisation, l'harmonisation sont bénéfiques : réduire les coûts, faire des économies voire des gains financiers ? Recalculer les flux financiers entre communes et communauté.

CONSEQUENCES DE LA FUSION POUR MOI

Aucune pour moi mais pour les administrés

Moins de conseillers communautaires donc quelle représentativité ? Perte, recul démocratie locale ? Motivation de l' élu ?

Augmentation des impôts ?

Eloignement géographique (des lieux de réunions, des services), question de la proximité des services.

Petites communes : deviendront des communes nouvelles ?

Désertification des bourgs, avenir des petites entreprises du territoire avec seuils marchés plus élevés ?

Renforcement des services, harmonisation des compétences, projet commun, mutualisation, idées nouvelles et nouvelles façons de travailler.

ENJEUX

Liés aux craintes qui reviennent : gestion rigoureuse des frais de fonctionnement, égalité traitement entre les communes.

RESTER ATTRACTIF : vis-à-vis des entreprises et de la population, éviter la désertification. Etre une ENTITE FORTE avec ses SPECIFICITES (cadre de vie, nature).

Maintien et développement des services dans tous les domaines (du plus jeune administré au plus âgé) : développement économique et numérique surtout mais aussi services culture, tourisme, transport, etc.

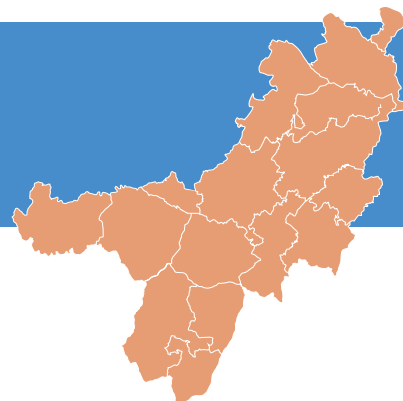
Proximité du citoyen et accessibilité aux services : COMMUNIQUER auprès de l'habitant.

Mutualisation, cohésion, harmonisation des compétences.

Restitution des ateliers thématiques

Après lecture du contexte (démographique, économique, social, climatique et énergétique) dans lequel s'inscrit la thématique, les participants ont défini des ambitions thématiques pour le territoire. Puis ils ont pris connaissance de l'état des lieux thématique (ce qu'il existe, ce qu'il n'existe pas sur les comcom, les implications de la loi, les positionnements attendus) et ont fait des propositions concrètes d'action pour la future comcom. Ces propositions ont fait l'objet d'échanges à la fin de la journée, qui ont été réintroduits ici.

Aménagement de l'espace et numérique, habitat, logement, voirie



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans, il faut que le territoire soit couvert en ADSL et en téléphonie

Dans 10 ans il faut que le territoire ait de l'habitat existant remis en état

Dans 10 ans il faut que les petites communes ne se sentent pas délaissées

Dans 10 ans il faut que les disparités de voirie entre les deux comcom aient disparues (lissage progressif)

Dans 3 ans il faut qu'il y ait un PLUi

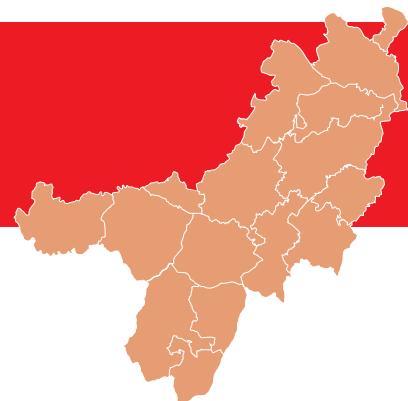
Dans 10 ans il faut qu'il y ait des locaux techniques satisfaisants, permettant l'utilisation des lieux existants et favorisant la mutualisation et l'utilisation commune du matériel

Dans 10 ans il faut que le territoire ait une grande boucle PDIPR avec des relais

Pour cela la nouvelle comcom :

- ➔ assure le financement des antennes et relais téléphonie (trouve des sources de financement)
- ➔ participe au financement de remise en état de logements
- ➔ laisse une souveraineté aux communes (définit avec elles qui fait quoi)
- ➔ étudie s'il est plus pertinent d'avoir en interne un service urbanisme ou de recourir à de la prestation de service et s'organise en fonction
- ➔ mutualise personnels et matériels, en veillant à la spécialisation des personnes
- ➔ lance une concertation avec les communes sur les chemins et l'entretien de la voirie

Développement économique, tourisme, tiers-lieux



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans, il faut que le territoire ait des centres bourgs dynamiques, avec des commerces, PME, artisans vivants (des activités non délocalisables)

Dans 10 ans il faut que le territoire attire des petites entreprises et des habitants

Dans 10 ans, il faut que le territoire ait une bonne couverture internet et téléphonie

Dans 10 ans, il faut que le territoire propose une offre de tourisme vert qui pousse les touristes à rester plus longtemps

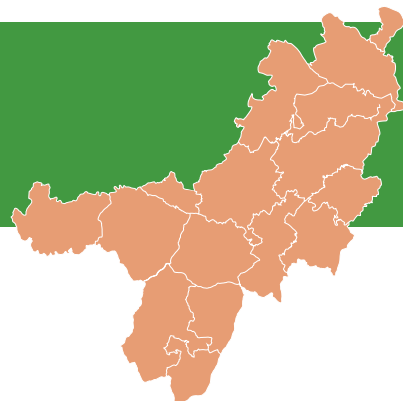
Dans 10 ans il faut que le territoire ait un tissu associatif fort et vivant

Dans 10 ans, il faut que le territoire soit reconnu pour son tiers-lieux (coworking, médiation numérique et culture)

Pour cela la nouvelle comcom :

- limite les emplacements de zones d'activités (grâce au PLUi)
- a un agent affecté au développement économique (pour les démarches de subventions, une aide technique et administrative à l'installation). A voir si elle pourrait financer ce poste en retirant son adhésion au Pays (mais pour l'instant la Région qui a la compétence économique ne passe que par les Pays pour les financements européens)
- lance un travail avec les restaurants pour organiser leurs ouvertures de façon à ce que les touristes puissent en profiter
- amplifie le volet international du tourisme (communications en anglais et allemands, formations des professionnels...)
- impose une taxe de séjour harmonisée sur tout le territoire
- développe les forums associatifs (liens entre associations, attirer de nouveaux adhérents, créer des événements, mutualisation...)
- prend la compétence tourisme dans son entier (avec des professionnels, pas seulement des offices de tourisme)

Assainissement, milieux aquatiques, déchets, transition énergétique



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans il faut que le territoire ait des collectivités exemplaires en la matière

Dans 10 ans il faut que le territoire soit reconnu pour sa richesse environnementale

Dans 10 ans il faut que le territoire ait une gestion des parcelles boisées satisfaisante

Dans 10 ans il faut que le territoire soit reconnu comme innovant et exemplaire en termes de transition énergétique

Dans 10 ans il faut que les déchets ne représentent plus que 100 kg/habitants/an

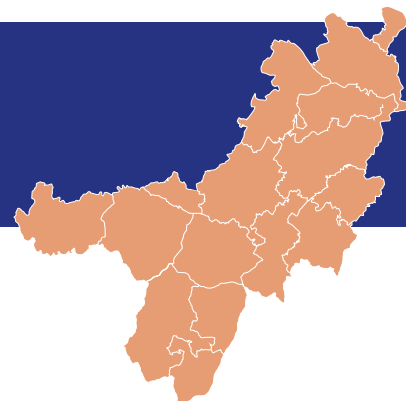
Dans 10 ans il faut qu'il y ait une solution d'assainissement fonctionnelle pour tous les cas sur le territoire

Dans 10 ans il faut que le territoire ait réussi à faire face aux problèmes d'eau

Pour cela la nouvelle comcom :

- ➔ lance la révision des zonages d'assainissement pour mieux les adapter aux besoins
- ➔ aide les propriétaires à mettre aux normes leurs assainissements non collectifs (subventions, pressions sur l'agence de l'eau, recherche de solutions type mini stations sur domaine public quand il y a un problème de place...)
- ➔ réalise une étude sur le mode de gestion de l'eau potable le plus pertinent (régie ou délégation aux syndicats)
- ➔ réalise un état des lieux pour la compétence « milieux aquatiques » par rapport aux syndicats existants
- ➔ lance une étude groupée sur la redevance incitative pour les déchets et l'opportunité de mettre en place une collecte en porte-à-porte des déchets recyclables
- ➔ crée un groupe de travail sur la transition énergétique pour s'emparer des opportunités en termes d'aides et d'animation, dans le cadre du projet « territoire à énergie positive » avec le PNR

Action sociale, santé, enfance, jeunesse



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans il faut que le territoire soit doté d'un maillage de services de proximité et de services mobiles allant vers les gens pour pallier l'isolement notamment des personnes âgées

Dans 10 ans il faut que le territoire ait des structures pour accueillir des 0-3 ans (crèche, MAM, RAM...), des 3-12 ans (garderie, ALSH, LAEP) et des 10-18 ans (jeun's club)

Dans 10 ans il faut que les écoles soient toujours présentes sur le territoire

Dans 10 ans il faut que la santé soit à la portée de tous sur le territoire

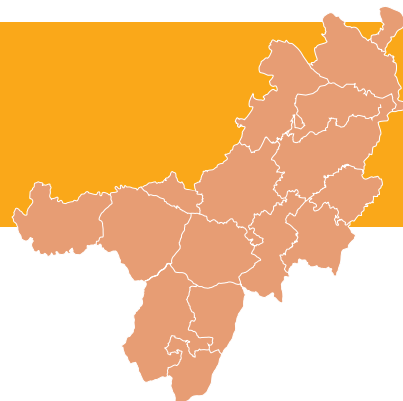
Dans 10 ans il faut que le territoire favorise la rencontre des habitants

Dans 10 ans il faut que le territoire ait accueilli de nouveaux habitants

Pour cela la nouvelle comcom :

- additionne ses compétences en 2017 et les harmonise en 2018
- organise un service centralisé avec des permanences et des itinérances
- maintient les 3 sites de l'ALSH avec une rotation des activités
- mutualise les services ado
- cherche à aller vers une harmonisation périscolaire mais n'en fait pas une priorité
- mutualise le lieu d'accueil enfants-parents
- garde deux budgets bien distincts entre enfance-jeunesse et action sociale, et ne rattache pas l'enfance-jeunesse au CIAS (ce point fait débat)
- pense un maillage permettant l'équité de services
- prend la compétence Maison de services publics avec une permanence et des itinérances
- produit une aide technique et administrative pour élaborer un plan communal de sauvegarde
- cherche des solutions d'hébergement des sans abris sur le territoire

Politique sportive et culturelle, lecture publique, communication



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans il faut que tous les habitants aient facilement accès aux équipements (déplacements facilités), que les équipements soient maintenus voire développés, que des équipements intercommunaux aient été créés

Dans 10 ans il faut que les points forts du territoire en terme de sport nature soient développés et reconnus

Dans 10 ans il faut que les moyens de communication soient plus puissants

Dans 10 ans il faut que les jeunes puissent s'épanouir dans diverses activités sportives et culturelles

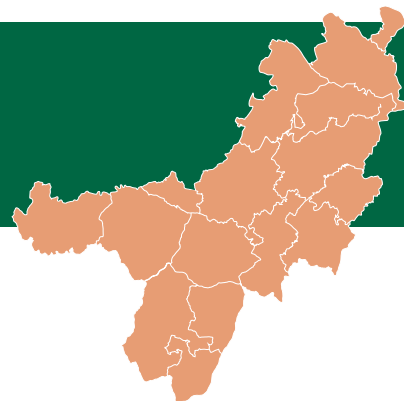
Dans 10 ans il faut que des structures (stages, formations...) soient mises en place pour valoriser les différents sports

Dans 10 ans il faut que les sites naturels, l'identité occitane et le patrimoine du territoire soient valorisés

Dans 10 ans il faut que le territoire propose, à proximité de tous les habitants, des activités qui amènent les gens à se rencontrer, s'amuser, entraîner le corps, s'intéresser, ouvrir l'esprit, élargir les idées

Pour cela la nouvelle comcom :

- crée un (ou des?) service culturel et sportif (animation, coordination des événements, information) et communication
- équipe toutes les bibliothèques de la même manière (ex de Cognac-la-forêt et Saint Mathieu)
- laisse aux communes les aides aux associations mais soutient les projets intercommunaux des associations
- lance un diagnostic des besoins pour une salle de spectacles permettant d'accueillir événements culturels dans de bonnes conditions
- lance un diagnostic de l'existant et des besoins en termes d'équipement sportif intercommunal (voir le besoin d'une nouvelle salle multi-sports pour permettre à tous les pratiquants d'exercer, d'une salle permettant d'accueillir des compétitions...)
- favorise l'utilisation des espaces naturels du territoire pour développer le sport
- communique sur les aides aux déplacements (chèques CNSA)
- trouve un nom que les habitants puissent s'approprier, crée une identité commune
- poursuit la publication du bulletin



Ambitions pour le territoire :

Dans 10 ans il faut que toutes les économies d'échelle possibles (groupements de commandes...) aient été réalisées

Dans 10 ans il faut que la fiscalité du bloc communal soit harmonisée (taux et bases)

Dans 10 ans il faut que le territoire mutualise l'ensemble des services communautaires et municipaux

Dans 10 ans il faut que le territoire ait le moyen de ses politiques

Dans 10 ans il faut que le territoire ait des procédures communes en matière de gestion communale ou intercommunale

Dans 10 ans il faut que le territoire offre des perspectives d'évolution de carrière à ses agents

Dans 10 ans il faut que la consommation des fluides de la comcom (eau, papier, produits...) ait diminuée significativement

Dans 10 ans il faut que le territoire soit attractif sur le plan économique et touristique grâce à une gestion très rigoureuse et une mutualisation réussie

Pour cela la nouvelle comcom :

- pousse à la mise en réseau informatique entre les communes et la comcom
- réfléchit à la gestion RH globalisée des communes et de la comcom (professionnalisation de la GRH, développement de la formation et des échanges entre les personnels municipaux et intercommunaux...), la globalisation directe du service faisant encore débat
- propose de nouveaux postes intéressants sur la comcom (permettant un développement de carrière aux agents)
- développe les groupements de commandes
- définit une politique commune de sous-traitance, la sous-traitance étant induite par la plus grande mutualisation
- lance une étude pour l'harmonisation fiscale du bloc communal (pour une situation attractive et équilibrée)
- investit dans la recherche d'économies d'énergies (isolation des bâtiments, énergies renouvelables, éclairage public...)

En termes de transports des actions transversales ont été proposées :

- investir dans des véhicules et les mettre à disposition
- étudier les solutions de transport alternatives et compatibles en rural (benchmarking)

La suite

Le comité de pilotage se réunira pour prioriser ces actions et en faire un projet de territoire qui sera présenté en conférence intercommunale fin juin/début juillet.

